



CSE RÉSEAU
DGA

Janvier 2026

COMPTE-RENDU CSE décembre 2025



Consultation sur le Poste d'Aiguillage Informatisé (PAI) de Vierzon :

Les élus du CSE ont été consultés sur la mise en exploitation (MEX) du PAI de Vierzon le 04 décembre 2025.

La construction et la mise en exploitation de ce bâtiment, dans le cadre de la modernisation du Réseau, doivent permettre d'améliorer la sécurité, la fiabilité, l'exploitabilité et la maintenabilité du nœud ferroviaire de Vierzon. Cela notamment grâce à un outil moderne de gestion de la circulation, la technologie MISTRAL NG.

La MEX du site est prévue en deux phases. La première permettra de gérer le site du complexe de Vierzon et la deuxième devrait permettre de gérer les 80 kms de lignes entre Les Aubrais et Vierzon.

Cependant, cette réorganisation va entraîner, entre autres choses, la suppression d'une quarantaine de postes, ainsi que l'attribution de nouvelles missions aux CCL qui interviendront dans ce poste.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, si les travaux réalisés lors des différentes CSP et l'anticipation pour l'accompagnement des agents impactés par cette réorganisation sont des éléments positifs, d'autres points plus problématiques figurent, ou ne figurent pas, dans ce dossier au moment de sa consultation :

- Les élus sont consultés pour des MEX dont ils ne connaissent même pas la date ;
- Cette réorganisation n'a toujours pas de dossier MSC réalisé ;
- L'aspect lié à la productivité ;
- Les nouvelles tâches et missions attribuées aux CCL ;
- L'absence de présentation des impacts sur les agents de l'Infrapôle Centre.



Si l'UNSA-Ferroviaire ne remet pas en cause la nécessité de moderniser les installations de Vierzon, cette modernisation ne peut se faire au détriment des femmes et des hommes qui font

vivre ce réseau au quotidien.

C'est pourquoi les élus de notre organisation syndicale ont voté « CONTRE » ce projet.

Nominations de médecins sur le périmètre de la DG Atlantique

Les élus du CSE ont été consultés pour les nominations de trois médecins qui suivent des agents de notre périmètre. Un au cabinet médical de Tours, un autre pour le cabinet de Paris Montparnasse et un troisième intervenant à Versailles. Un seul sera à temps plein.

La direction a justifié les temps partiels par des « choix personnels » des médecins et a rappelé que les effectifs suivis restent dans les recommandations de l'inspection du travail. Elle a également mis en avant la difficulté de recrutement en région parisienne.



Pour l'UNSA-Ferroviaire, la nécessité de couvrir les postes est primordiale, et les élus ont donc émis un avis favorable. Cependant, plusieurs points d'alerte ont été soulevés :

- Les contrats à temps partiel, qui deviennent la norme et interrogent sur la capacité des médecins à remplir l'intégralité de leurs missions (visites, actions sur le terrain, études de poste, etc.) ;
- Les délais de remplacement d'un an suite à des départs en retraite, engendrant une accumulation de retards dans le suivi médical des agents ;
- La réorganisation des périmètres, qui éloigne les médecins des agents et augmente la charge de travail par praticien.



Bloc 3 PDC 2026 et PAPRIPACT

PDC 2026

Le PDC (plan de développement des compétences) met en lumière des enjeux majeurs pour l'avenir de la formation des salariés, cependant les données présentées aux élus sont une nouvelle fois impactées par des carences de fiabilité !!

De plus, aucune information n'est fournie sur les agents qui ont intégré notre périmètre depuis l'été dernier. Entre Station C et Résonances, il est bien compliqué d'avoir une vision claire et précise du PDC 2026 sur notre périmètre.

Par ailleurs, entre un nombre de postes vacants trop important pour les formateurs M&T, le nombre d'heures de formation réalisées qui ne cesse de

diminuer depuis 2024, l'augmentation du recours au e-learning et le fait que les femmes n'aient bénéficié que de 10 % des formations réalisées à mi-année, il est bien difficile de trouver un motif de satisfaction à ce PDC...



L'UNSA-Ferroviaire refuse que la formation devienne une variable d'ajustement financière dans un contexte Nos compétences sont notre patrimoine. SNCF Réseau ne peut se permettre de l'abandonner. La formation ne doit pas être une contrainte, car sans compétence, il n'y a pas de réseau ferroviaire fiable et sûr.

Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT) 2026 :

Le PAPRIPACT, en tant que plan d'actions axé sur la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail, se veut un instrument crucial pour garantir la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

Cependant, il est impératif de souligner que sa création nécessite l'utilisation du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) des différents établissements, ainsi que la référence aux neuf principes de prévention énoncés à l'article L. 4121-2 du Code du travail.

Il est toutefois regrettable que tous les établissements de notre périmètre ne traitent pas ce sujet de la même

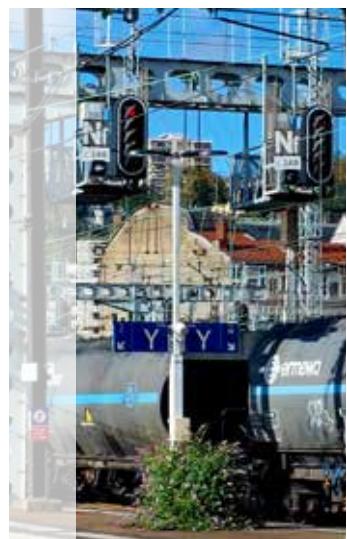
manière et que certains fassent preuve de légèreté sur des sujets aussi importants que les fiches d'exposition CMR (cancérogène, mutagène ou reprotoxique) et amiante, ou encore sur la situation des travailleurs isolés...



Pour l'UNSA-Ferroviaire, il est extrêmement difficile de mesurer l'efficacité et la pertinence des mesures présentées.

Ces documents ont bien du mal à répondre aux transformations incessantes mises en place par l'entreprise.

Les élus du CSE ont été consultés sur ces deux aspects dans le cadre du bloc 3 Rebsamen et ont voté « CONTRE ».



OPTIMUM : le Grinch de SNCF Réseau

Plusieurs agents ont eu la désagréable surprise de découvrir sur leur bulletin de salaire de décembre 2025 que tout ou partie de leurs éléments variables de solde (EVS) du mois de novembre ne figurait pas sur celui-ci. La faute à l'outil OPTIMUM....

La direction a indiqué qu'elle allait « s'efforcer » de réduire le délai de paiement de ces EVS, mais pour certains établissements, il ne sera pas possible de réaliser cette régularisation sur la paie de janvier...

Pire, il a même été demandé aux agents qui se sont vus amputés d'une part importante de leurs EVS de se signaler à leur ligne managériale !!

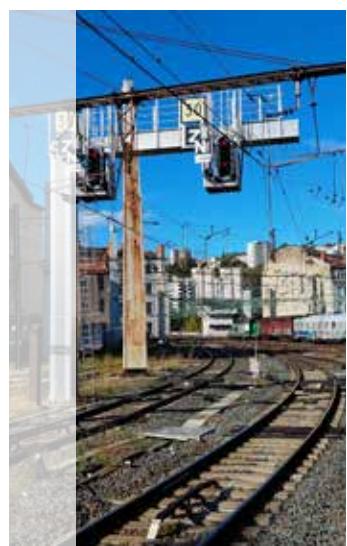
Car l'entreprise n'était pas en capacité d'identifier les personnes concernées...



Pour l'UNSA-Ferroviaire, cette situation est anormale et honteuse !

Nous avons alerté à plusieurs reprises la Direction de SNCF Réseau des problématiques liées à l'outil OPTIMUM et nous avions aussi évoqué ce risque concernant les EVS. À chaque fois, l'entreprise avait balayé d'un revers de la main nos mises en garde... Force est de constater que nous avions malheureusement raison.

Et, une fois de plus, cela va être aux agents gestionnaires des utilisations (GU) de pallier les dysfonctionnements provoqués par l'entreprise.



Infrapôle LGV Atlantique : évolution d'organisation de la structure maîtrise d'œuvre travaux (MOET) interne

Un grand projet de modernisation de la signalisation est en cours de préparation sur la ligne à grande vitesse Atlantique. Cela permettra d'atteindre une performance de ligne et une robustesse en accord avec les principes d'interopérabilité des LGV européennes.

Étant donné la complexité du projet, les arbitrages à venir, les interfaces physiques et fonctionnelles, ainsi que les spécificités du mainteneur et de l'exploitant LGV, il a été décidé de confier la charge de réalisation

des travaux à l'Infrapôle LGVA avec la mise en place d'une entité temporaire. Celle-ci sera amenée à compter jusqu'à 42 agents.



L'UNSA-Ferroviaire a demandé et obtenu que cette évolution puisse être présentée et discutée avec les représentants du personnel. Ce sujet soulève un certain nombre de questions qui doivent être traitées avant la mise en place de cette unité.

**Consultez
notre dernière
communication**

**concernant
les négociations
salariales 2026**

PARIS • 13 JANVIER 2026

TOUS LES AGENTS SNCF

TABLE RONDE SALAIRES 2026

DES AVANCÉES CONCRÈTES !

Ce 13 janvier s'est tenue la négociation salariale annuelle durant laquelle certains de nos revendications ont été entendues. **VOICI LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION SOUMISES À SIGNATURES**

1 AUGMENTATION SALARIALE UNSA-Ferroviaire revendique une augmentation générale des salaires (AGC), une mesure qui concerne tous les salariés. Pour cette année, la proposition de la direction est de 1,2% pour les salariés non contractuels et statutaires.

L'enveloppe d'augmentations individuelles pour les salariés contractuels sera de 1,2% pour les Classes T et B. L'ensemble des augmentations individuelles débit de carrière est conservé.

2 AUGMENTATION GÉNÉRALE 0,25% au 1^{er} jeton, 0,25% au 2nd jeton

3 SALAIRE MINIMUM Une mesure indispensable pour assurer la sécurité sociale et maintenir le garantie d'un niveau de revenus à SNCF + 10%.

4 AUGMENTATION SALARIALE 0,25% au 1^{er} jeton, 0,25% au 2nd jeton

© UNSA-FERROVIAIRE



VOS REPRÉSENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

Prénom	Nom	Mail	Tél.	Prénom	Nom	Mail	Tél.
Régine	Dréano	dreano.r@unsa-ferroviaire.org	06 32 13 92 57	Laurent	Marois	marois.l@unsa-ferroviaire.org	06 58 03 85 55
Solange	Garrigues	garrigues.s@unsa-ferroviaire.org	06 30 03 06 58	Mickael	Lecuyer	mickael.lecuyer@reseau.sncf.fr	06 21 67 53 27
Lise	Ginolin	ginolin.l@unsa-ferroviaire.org	06 87 25 18 14	Benoit	Jégo	benoit.jego@reseau.sncf.fr	06 21 14 28 66
Patrick	Labrue	labrue.p@unsa-ferroviaire.org	06 29 88 90 28	Éric	Gerbault	gerbault.e@unsa-ferroviaire.org	07.85.74.58.06
Sophie	Lahore	sophie.lahore@reseau.sncf.fr	06 11 66 13 71	Virginie	Renaudin	virginie.renaudin@reseau.sncf.fr	06 13 04 04 85
Philippe	Guelpa	guelpa.p@unsa-ferroviaire.org	06 03 77 20 94	Jean-Paul	Araujo	araudo.jp@unsa-ferroviaire.org	06 67 77 15 70
Yannick	Cantegrel	cantegrel.y@unsa-ferroviaire.org	06 14 99 37 82	Jean-François	Aguillo	jean-francois.agullo@reseau.sncf.fr	06 25 10 09 91

Représentant Syndical de la délégation UNSA-Ferroviaire

Pierre-Henri	Vallade	vallade.ph@unsa-ferroviaire.org	06 71 21 14 14
--------------	---------	---------------------------------	----------------

POUR NOUS ADRESSER VOS QUESTIONS :
vallade.ph@unsa-ferroviaire.org

RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES :
sos.harcelement.zpa@gmail.com



UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre – 75009 PARIS
federation@unsa-ferroviaire.org

POUR CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE :

<https://www.unsa-ferroviaire.org>